



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Conception, développement, hébergement et maintenance
du site internet du Centre d'Interprétation de l'Eau**

CONTRAT N° : 2018 SERV 01

Commune de Le Boulou
Avenue Léon-Jean Grégory
66162 LE BOULOU CEDEX

Tél : 04-68-87-51-00

Date et Heure limites de réception des offres en Mairie :
19 février 2018 – 12 H 00

Horaires :

↪ du lundi au jeudi de 09 h 00 à 12 h 00
de 14 h 00 à 18 h 00

↪ le vendredi de 09 h 00 à 12 h 00
de 14 h 00 à 17 h 00

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du co-contractant.....	3
3 - Dispositions générales.....	5
3.1 - Objet	5
3.2 - Mode de passation.....	5
3.3 - Forme de contrat	5
4 - Prix	5
5 - Durée et Délais d'exécution.....	6
6 - Paiement	6
7 - Nomenclature(s)	6
8 - Signature.....	7
ANNEXE N° 1 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4).....	10
ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS.....	18

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme :

Commune de Le Boulou

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur Rémi TEILLER, Directeur Général des Services

Ordonnateur :

Madame Nicole VILLARD, Le Maire

Comptable assignataire des paiements :

Monsieur le Comptable Public

Tour du Distriport

66160 – LE BOULOU

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M

Agissant en qualité de

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse

.....

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse

.....

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Le mandataire (Candidat groupé),

M

Agissant en qualité de

désigné mandataire :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne la :

**« Conception, développement, hébergement et maintenance du site internet
du Centre d'Interprétation de l'Eau »**

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

4 - Prix

Les prestations seront rémunérées à la fois par application de prix forfaitaires et par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix. Les prix forfaitaires et l'évaluation des prestations à exécuter sur la base des prix unitaires sont précisés dans le tableau ci-après :

pour la solution de base ² :

Montant HT	:	Euros
Montant TTC	:	Euros
TVA (taux de%)	:	Euros
Soit en toutes lettres	:	
.....		

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint
(2) Le montant est estimatif car le marché comporte des prix unitaires

5 - Durée et Délais d'exécution

La durée du contrat est défini(e) au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié(e).

6 - Paie ment

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

• Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : __
IBAN : _____
BIC : _____

• Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : __
IBAN : _____
BIC : _____

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

7 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
72000000-5	Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui			

(1) Cocher la case correspondant à votre situation

8 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 à 50 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT	:	Euros
Montant TTC	:	Euros
TVA (taux de%)	:	Euros
Soit en toutes lettres	:	
.....		

La présente offre est acceptée

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 17 octobre 2014

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent contrat »

A

Le

Signature :

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise**
- sous-traitant**

A
Le

Signature ²

(1) Date et signature originales
(2) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4)

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre - en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 - soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application de l'article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le vocable de « marché public » recouvre également les accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, les marchés subséquents, les marchés spécifiques conclus dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et les marchés de partenariat.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

Commune de Le Boulou
avenue Léon-Jean Grégory
66162 LE BOULOU CEDEX

Tél : 04-68-87-51-00

Courriel : remiteillet@mairie-leboulou.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://agysoft.marches-publics.info/accueil.htm>

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou à l'article 117 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Directeur Général des Services

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance.)

« Conception, développement, hébergement et maintenance du site internet du Centre d'Interprétation de l'Eau »

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

- un document annexé à l'offre du soumissionnaire
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement *(sous-traitant présenté après attribution du marché)*
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur.)*

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 ? :

OUI

NON

Pour les **marchés publics de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché public concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service (2ème alinéa de l'Art. 124 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

OUI

NON

F - Nature et prix des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées :

Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

Taux de la TVA :

Montant HT :

Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :

Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)

Montant hors TVA :

Modalités de variation des prix :

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct *(tel est le cas si le montant du contrat de sous-traitance est supérieur à 600 euros TTC sauf certains marchés passés par les services de la défense : article 135 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou article 124 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité) :*

(Cocher la case correspondante.)

OUI

NON

G - Conditions de paiement

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

OUI

NON

H - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité, ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

H1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

-
-
-
-
-

H2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application du premier alinéa de l'article 45 du décret n° 2016361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité) :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des interdictions de soumissionner

I1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (*);

b) au surplus, dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévus à l'articles 46 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante :

(*) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

I2 - Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application du premier alinéa de l'article 45 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1ère hypothèse

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 137 du décret n°2016-360 ou à l'article 126 du décret n° 2016-361.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2ème hypothèse

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 137 du décret n°2016-360 ou à l'article 126 du décret n° 2016-361, qui est joint au présent document ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,

- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession

ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant)

A..... le

Le sous-traitant

(personne identifiée rubrique E du DC4)

A..... le

Le soumissionnaire ou le titulaire

(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A..... le

Le représentant de l'acheteur :

L - Notification de l'acte spécial au titulaire

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A..... le

ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			



CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Conception, développement, hébergement et maintenance
du site internet du Centre d'Interprétation de l'Eau**

Commune de Le Boulou
Avenue Léon Jean Grégory
66162 LE BOULOU CEDEX

Tél : 04-68-87-51-00

SOMMAIRE

1 - Dispositions générales du contrat	3
1.1 - Objet du contrat.....	3
1.2 - Décomposition du contrat.....	3
1.3 - Réalisation de prestations similaires	3
2 - Pièces contractuelles	3
3 - Confidentialité et mesures de sécurité	3
4 - Durée et délais d'exécution.....	3
4.1 - Durée du contrat.....	3
5 - Prix.....	4
5.1 - Caractéristiques des prix pratiqués	4
5.2 - Modalités de variation des prix.....	4
6 - Garanties Financières	4
7 - Avance.....	4
8 - Modalités de règlement des comptes	4
8.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs.....	4
8.2 - Présentation des demandes de paiement	4
8.3 - Délai global de paiement	5
8.4 - Paiement des cotraitants	6
8.5 - Paiement des sous-traitants.....	6
9 - Conditions d'exécution des prestations	7
10 - Garantie des prestations	7
11 - Maintenance	7
12 - Pénalités	7
12.1 - Pénalités de retard	7
12.2 - Pénalités d'indisponibilité pour les prestations de maintenance	7
12.3 - Pénalité pour travail dissimulé.....	7
13 - Assurances.....	8
14 - Résiliation du contrat	8
14.1 - Conditions de résiliation.....	8
14.2 - Redressement ou liquidation judiciaire	8
15 - Règlement des litiges et langues.....	9
16 - Dérogations.....	9

1 - Dispositions générales du contrat

1.1 - Objet du contrat

Les stipulations du présent Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) concernent la :

**« Conception, développement, hébergement et maintenance du site internet
du Centre d'Interprétation de l'Eau »**

Lieu(x) d'exécution :

Rue Arago
66160 LE BOULOU

1.2 - Décomposition du contrat

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.3 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application de l'article 30-I 7° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

2 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise.

3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Le présent marché comporte une obligation de confidentialité telle que prévue à l'article 5.1 du CCAG-FCS.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et/ou des mesures de sécurité.

4 - Durée et délais d'exécution

4.1 - Durée du contrat

La durée du contrat est de 5 mois.

L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par ordre de service.

La date de démarrage de la mission est envisagée au 1er mars 2018 pour une livraison du site internet au 1er juillet 2018.

5 - Prix

5.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires et prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement.

5.2 - Modalités de variation des prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

6 - Garanties Financières

Une retenue de garantie de 5.0 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements.

Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande. En revanche, il ne sera pas accepté de caution personnelle et solidaire.

Dans l'hypothèse où la garantie ne serait pas constituée ou complétée au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte du marché, la fraction de la retenue de garantie correspondant à l'acompte est prélevée. Le titulaire garde la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande à la retenue de garantie.

7 - Avance

Aucune avance ne sera versée.

8 - Modalités de règlement des comptes

8.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-FCS.

8.2 - Présentation des demandes de paiement

Les demandes de paiement seront présentées selon les conditions prévues à l'article 11.4 du CCAG-FCS et seront établies en un original et 1 copie(s) portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier ;
- le cas échéant, le numéro de SIRET ;
- le numéro du compte bancaire ou postal ;
- le numéro du marché ;
- la désignation de l'organisme débiteur ;
- la date d'exécution des prestations ;
- le montant des prestations admises, établi conformément à la décomposition des prix forfaitaires, hors TVA et, le cas échéant, diminué des réfections ;
- le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées (incluant, le cas échéant le montant de la TVA des travaux exécutés par le ou les sous-traitants) ;
- la date de facturation ;
- en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique ;
- en cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes, ainsi que, le cas échéant, les variations de prix établies HT ;
- la mention de l'assurance professionnelle et sa couverture géographique, pour les artisans immatriculés au répertoire des métiers et les entrepreneurs relevant de l'article 133-6-8 du Code de la Sécurité Sociale ;

Les demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

HOTEL DE VILLE
Avenue Léon Jean Grégory
66160 – LE BOULOU

Dispositions applicables en matière de facturation électronique :

Outre les mentions légales, les factures électroniques transmises par le titulaire et le(s) sous-traitant(s) admis au paiement direct comportent les mentions suivantes :

- 1° La date d'émission de la facture ;
- 2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;
- 3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
- 4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, le numéro de l'engagement généré par le système d'information financière et comptable de l'entité publique ;
- 5° Le code d'identification du service en charge du paiement ;
- 6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
- 7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;
- 8° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;
- 9° Le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
- 10° Le cas échéant, les modalités particulières de règlement ;
- 11° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires.

Elles comportent également le numéro d'identité de l'émetteur (ou à défaut, son identifiant) et celui du destinataire de la facture.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

8.3 - Délai global de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

8.4 - Paiement des cotraitants

En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations. En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom du mandataire.

Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du CCAG-FCS.

8.5 - Paiement des sous-traitants

Le sous-traitant adresse sa demande de paiement libellée au nom du pouvoir adjudicateur au titulaire du marché, sous pli recommandé avec accusé de réception, ou la dépose auprès du titulaire contre récépissé. Le titulaire a 15 jours pour faire savoir s'il accepte ou refuse le paiement au sous-traitant. Cette décision est notifiée au sous-traitant et au pouvoir adjudicateur. Le sous-traitant adresse également sa demande de paiement au pouvoir adjudicateur accompagnée des factures et de l'accusé de réception ou du récépissé attestant que le titulaire a bien reçu la demande, ou de l'avis postal attestant que le pli a été refusé ou n'a pas été réclamé. Le pouvoir adjudicateur adresse sans délai au titulaire une copie des factures produites par le sous-traitant.

Le paiement du sous-traitant s'effectue dans le respect du délai global de paiement. Ce délai court à compter de la réception par le pouvoir adjudicateur de l'accord, total ou partiel, du titulaire sur le paiement demandé, ou de l'expiration du délai de 15 jours mentionné plus haut si, pendant ce délai, le titulaire n'a notifié aucun accord ni aucun refus, ou encore de la réception par le pouvoir adjudicateur de l'avis postal mentionné ci-dessus. Le pouvoir adjudicateur informe le titulaire des paiements qu'il effectue au sous-traitant.

En cas de cotraitance, si le titulaire qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire du groupement, ce dernier doit également signer la demande de paiement.

9 - Conditions d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du contrat (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du contrat).

Formation du personnel :

Le titulaire assurera la formation du personnel chargé d'utiliser les prestations.

10 - Garantie des prestations

Les prestations feront l'objet d'une garantie de 1 an dont le point de départ est la date de notification de la décision d'admission. Les modalités de cette garantie sont définies à l'article 28 du CCAG-FCS.

11 - Maintenance

Les prestations feront l'objet d'une maintenance assurée par le titulaire pendant une durée de 1 an à compter de la date d'expiration du délai de garantie. Les conditions de cette maintenance sont définies à l'article 27 du CCAG-FCS.

12 - Pénalités

12.1 - Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité fixée à 1.0/1000, conformément aux stipulations de l'article 14.1 du CCAG-FCS.

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG-FCS, il n'est prévu aucune exonération à l'application des pénalités de retard.

12.2 - Pénalités d'indisponibilité pour les prestations de maintenance

Une pénalité journalière pour indisponibilité de 1.0/30 du montant mensuel des prestations de maintenance s'applique dans les conditions de l'article 14.2 du CCAG-FCS.

12.3 - Pénalité pour travail dissimulé

Si le titulaire du marché ne s'acquitte pas des formalités prévues par le Code du travail en matière de travail dissimulé par dissimulation d'activité ou d'emploi salarié, le pouvoir adjudicateur applique une pénalité de 1 000,00 €.

Le montant de cette pénalité ne pourra toutefois pas excéder le montant des amendes prévues à titre de sanction pénale par le Code du travail en matière de travail dissimulé.

13 - Assurances

Conformément aux dispositions de l'article 9 du CCAG-FCS, tout titulaire (mandataire et cotraitants inclus) doit justifier, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du contrat et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

14 - Résiliation du contrat

14.1 - Conditions de résiliation

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 29 à 36 du CCAG-FCS.

En cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5.0 %.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 51-III du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

14.2 - Redressement ou liquidation judiciaire

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire du marché. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché.

Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

15 - Règlement des litiges et langues

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

16 - Dérogations

- L'article 12.1 du CCAP déroge à l'article 14.1.3 du CCAG - Fournitures Courantes et Services

Lu et approuvé (signature)

**CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'EAU
DE LA COMMUNE DU BOULOU**

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

**Conception, développement, hébergement
et maintenance du site internet
du Centre d'Interprétation de l'Eau.**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
VOLET TECHNIQUE**

PRÉAMBULE

Présentation de la commune du BOULOU

Le Boulou est une commune de 5600 habitants située au cœur des Pyrénées-Orientales (66). Elle fait partie de la communauté des communes du Vallespir, dans la vallée du Tech.

A deux heures de Montpellier, Toulouse et Barcelone, Le Boulou est au carrefour de la frontière espagnole, du littoral méditerranéen et des monts Pyrénéens orientaux, profitant d'un flux touristique important.

Depuis le XIX^{ème} siècle, Le Boulou est une station thermale réputée pour ses eaux uniques, riches en magnésium et en sels minéraux, et leurs qualités thérapeutiques. L'existence des eaux du Boulou remonterait d'ailleurs au IX^{ème} siècle. La ville est ainsi associée à sa célèbre « Eau du Boulou », embouteillée jusqu'en 2000.

1 – CONTEXTE & PRÉSENTATION DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'EAU (CIE)

1.1 Genèse du projet CIE

Depuis la création de la commune du Boulou en 1197, l'eau est un élément essentiel de son histoire, au cœur même de son ADN : les Thermes, la rivière Le Tech, la mer Méditerranée n'ont eu de cesse d'influer sur son développement, sa prospérité et sa renommée.

Souhaitant mettre en valeur cette spécificité « eau » de la commune, la mairie du Boulou et la Communauté de communes du Vallespir se sont engagées en 2013 dans la création d'un équipement culturel central au cœur du Boulou, considérant l'eau comme principale valeur patrimoniale du territoire : le Centre d'Interprétation de l'Eau.

L'implantation du CIE a été choisie en plein cœur de ville du Boulou, dans les bâtiments en cours de rénovation de l'ancienne Mairie, expression d'une volonté politique affirmée de redynamiser le centre ville et valoriser son patrimoine culturel à travers le choix d'une architecture novatrice.

Les travaux de rénovation des bâtiments sont conduits depuis 2014.
L'ouverture du Centre d'Interprétation de l'Eau est prévue en juillet 2018.

1.2 Présentation du CIE

Le futur Centre d'Interprétation de l'Eau est un établissement public à caractère culturel, scientifique, ludique et pédagogique dédié à la thématique universelle de l'eau, source de vie.

A ce titre, il a pour mission d'être un lieu d'accueil et un espace de diffusion scientifique, culturel et pédagogique.

Le Centre d'Interprétation de l'Eau se positionne comme un lieu de conservation et de transmission du patrimoine aux générations futures. Un lieu de legs pour une prise de conscience de la préservation vitale de nos ressources.

Pôle d'excellence, il participera au développement touristique et économique du Boulou et de sa région et renforcera l'attractivité du territoire de manière distinctive, dynamique et durable.



1.3 Principe muséographique du CIE

Un Centre d'interprétation est un espace muséographique sans collection, à visée de mise en valeur et de diffusion d'un patrimoine singulier et impossible à réunir dans un musée classique, destiné à accueillir un large public en recourant de préférence aux affects plus qu'à la seule cognition.

En ce sens, le principe muséographique retenu repose sur l'interactivité, la pédagogie et la participation des publics, dans des espaces d'expérimentation faisant appel à tous les sens. Le CIE invitera ses visiteurs à vivre une expérience sensorielle et scientifique unique autour de l'eau à travers un parcours immersif et pédagogique permettant d'appréhender l'eau dans tous ses états. Vaporisateurs, jets d'eau, bar à eau, tuyaux, vannes... contribueront à créer une expérience résolument ludique et un univers entier dédié à l'eau.

Sur 2 étages et près de 1 000m², le CIE se répartira en plusieurs espaces :

- **en Rez de Patio :**

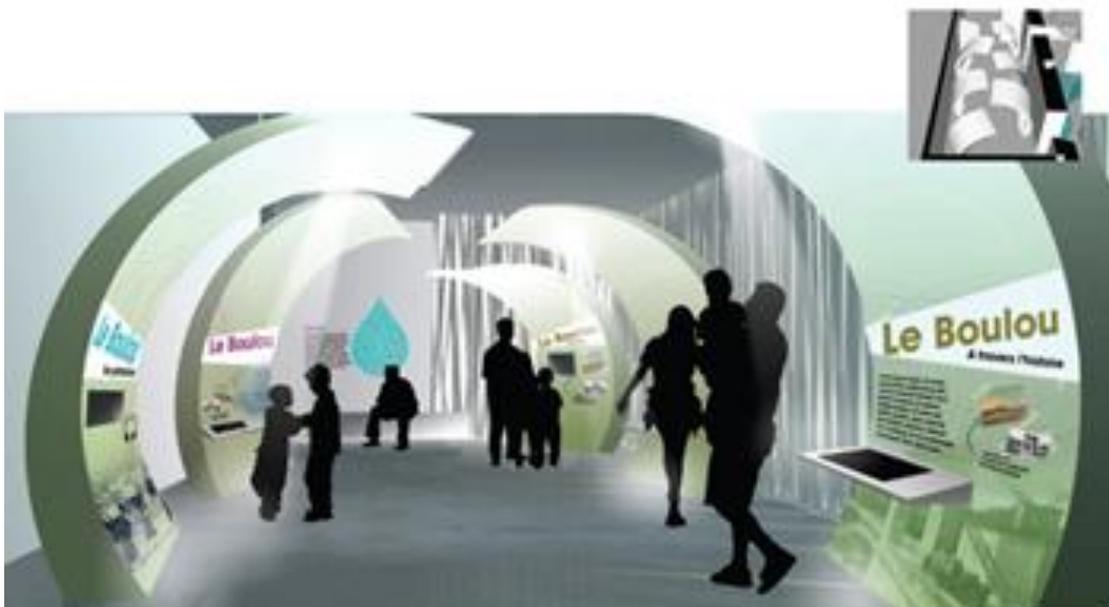
- les espaces accueil, boutique et expositions temporaires
- 1 grande salle de projection 3D, privatisable
- 1 salle d'ateliers pédagogiques à destination des scolaires

- **aux 1^{er} et 2^{ème} étage :** l'exposition permanente

A travers son exposition permanente, le CIE traitera des différentes composantes naturelles et culturelles du bassin méditerranéen et abordera l'eau dans tous ses états :

- Séquence 1 - La saga de l'eau : cycle, force, rôle économique et exploitation
- Séquence 2 - Sublime Méditerranée : géologie et géomorphologie des paysages et biodiversité

- Séquence 3 - Terre Catalane : biodiversité, histoire, thermalisme et tourisme
- Séquence 4 - L'odyssée de l'Eau d'ici : ateliers interactifs
- Séquence 5 - Source de bien-être : espace de projection 3D et d'événementiels (conférences, films, manifestations... liées à l'eau)



Une version complète de la scénographie et de la signalétique retenues pour le CIE sera mise à disposition des prestataires retenus.

1.4 Fréquentation et clientèles cibles

Le CIE s'adressera à un large public :

- Habitants du Boulou et des Pyrénées-Orientales : ateliers et animations régulières toute l'année
- Scolaires : premier et second degré, centres de formation, institutions spécialisées...
- Touristes : curistes, vacanciers des Pyrénées-Orientales, clientèle de passage...
- Professionnels : chercheurs, scientifiques, monde médical, enseignants...
- Etudiants : universités

Les zones de chalandise prioritaires étant :

- le bassin local : habitants du Boulou et de la Communauté de Communes du Vallespir (bassin de 20 892 habitants)
- le bassin de proximité : département des Pyrénées-Orientales (466 327 habitants, 235 934 élèves, 9500 étudiants, 2300 étudiants internationaux, 440 enseignants-chercheurs, 470 BIATSS)

ZOOM sur la Fréquentation touristique des Pyrénées-Orientales (source : *Observatoire du tourisme 66 – 2014-2015*)

- 3,8 Millions de Touristes
- 4,2 Millions d'Excursionnistes
- Dépense moyenne par jour et par touriste : 42,30 euros
- Clientèle Française : 88%

- le bassin « régional » : région Occitanie (5 730 753 habitants, 103 451 étudiants) et Catalogne Sud (Gérone, Barcelone, bassin de 8 Millions d'habitants)

La fréquentation annuelle du CIE a été estimée à 20 000 visiteurs dont :

- 60 % de scolaires
- 40 % de grand public

1.5 Calendrier prévisionnel

Date d'ouverture :

- Scolaires/professionnels : septembre 2018
- Tout public : juillet 2018

Le CIE sera ouvert toute l'année.

2 – ENJEUX & OBJECTIFS DE COMMUNICATION DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'EAU (CIE)

Le Centre d'Interprétation de l'Eau (CIE) ouvrira ses portes au public en juillet 2018, en plein cœur du centre ville du Boulou, après 4 années de travaux.

Il se positionne comme l'un des grands projets de valorisation culturelle et touristique du Boulou, avec l'ambition affirmée de devenir un pôle régional d'excellence. L'objectif est de faire de ce CIE un centre culturel et scientifique de référence, vivant, dynamique et innovant.

La communication du CIE devra accompagner cette ambition et favoriser le rayonnement de la structure grâce à un positionnement lisible et attractif et une valorisation de son image innovante.

L'un des objectifs majeurs de la communication sera de positionner le CIE non comme un musée à visiter mais comme un lieu de découverte, d'apprentissage et de transmission des savoirs autour d'une ressource rare à protéger. En effet, en tant que Centre d'Interprétation, il se veut un espace interactif de rencontres et d'échanges, un lieu de formation à haute visée pédagogique ainsi qu'un lieu convivial, ludique où passer une journée. La communication devra traduire cette diversité et richesse de pratiques le mieux possible et transmettre l'idée que le CIE est un lieu vivant aux animations multiples, à fréquenter au quotidien pour le public local.

Curiosité, plaisir, surprise, éveil des sens, ouverture, partage, transmission et interactivité... seront des items à explorer et à valoriser.

En cette année de lancement, la communication s'assigne par ailleurs des objectifs de notoriété – *faire connaître le CIE et l'imposer comme l'un des centres culturels et scientifiques régionaux incontournables* – et de recrutement des publics – *objectif de 20 000 visiteurs par an*.

Le CIE entend inscrire sa communication dans une approche éco-responsable, respectueuse de l'environnement.

3 – PRESTATIONS ATTENDUES

« CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, HEBERGEMENT ET MAINTENANCE DU SITE INTERNET DU CENTRE D'INTERPRETATION DE L'EAU DU BOULOU. »

3.3.1 Nature et étendue des prestations

Le prestataire retenu devra ainsi proposer un site internet intégrant le positionnement préconisé ainsi que l'identité visuelle qui a été définie et validée par le Maître d'ouvrage.

Dans un premier temps, il est envisagé la conception d'un site Internet vitrine présentant de manière ludique, pédagogique et interactive le CIE.

Il sera notamment attendu du prestataire les missions suivantes :

- Définition de l'arborescence et des fonctionnalités du site Internet tenant compte du positionnement du CIE
- Préconisations de scénarii de navigation
- Conception du webdesign du site en conformité avec l'identité visuelle validée
- Intégration de la maquette et des contenus

- Installation de la solution technique (CMS open source) et développement des fonctionnalités
- Élaboration d'une stratégie de référencement du site en langues française, anglaise, espagnole et catalane
- Formation sur site de l'équipe référente du CIE à la solution, pour mise à jour et intégrations futures
- Maintenance du site pour une durée de 1 an
- Hébergement du site pour 1 an
- Préconisations et dépôt du nom de domaine et adresses mail associées
- Traduction et déclinaison du site en 4 langues : français, anglais, espagnol, catalan

Un cahier des charges plus précis incluant les préconisations stratégiques de positionnement, et l'identité visuelle du CIE sera remis au prestataire au démarrage de sa mission.

Ne sont pas incluses les prestations suivantes :

- la stratégie webmarketing et social media
- la rédaction

3.3.2 Livrables

- la stratégie de référencement du site internet du CIE et suivi des statistiques
- l'arborescence détaillée du site
- le site Web en 4 langues : Fr, Ang, Esp, Cat
- la charte Webdesign

3.3.3 Conditions et délai d'exécution

Des réunions de suivi seront organisées régulièrement entre le prestataire retenu et le Maître d'ouvrage.

Le prestataire retenu devra prévoir dans sa proposition la tenue et l'animation de réunions de présentation au Comité de pilotage du CIE à chacune des étapes clés de la mission.

Il est entendu que le Maître d'ouvrage, en cas de besoin, pourra être amené à solliciter le prestataire pour toute réunion de cadrage supplémentaire.

La date de démarrage de la mission est envisagée au 1^{er} mars 2018 pour une livraison du site internet programmée au 1^{er} juillet 2018 soit 5 mois (150 jours).

3.3.4 Une attention sera portée sur l'innovation des supports et actions préconisés au Maître d'Ouvrage, en phase avec les nouvelles attentes et tendances.

Il est précisé qu'un benchmark muséographique et scénographique des sites culturels et scientifiques dédiés à la thématique de l'eau sera communiqué aux prestataires retenus en début de mission.

A.....

Le.....

Signature et tampon de l'Entreprise,

BORDEREAU DE PRIX

"Conception, développement, hébergement et maintenance du site Internet du CIE"

1/ Prix Forfaitaire

PRESTATION	Prix forfaitaire € HT	TVA	Prix forfaitaire € TTC	Délai d'exécution	Observations
Conception et développement du site internet vitrine du CIE en responsive design comprenant : - le conseil et la conception de l'arborescence - le conseil et la définition des fonctionnalités - la création webdesign du site déclinant l'identité visuelle du CIE - l'installation de la solution CMS Open Source - l'intégration des contenus - le développement du site - la formation des équipes à la solution technique et à l'administration du site - les préconisations et le dépôt des noms de domaine - la déclinaison en 3 langues : anglais, catalan, espagnol					
Définition et mise en œuvre de la stratégie de référencement naturel du site internet du CIE en 4 langues : français, anglais, espagnol et catalan					
Hébergement du site internet pour 1 an					
Maintenance du site internet pour 1 an					

2/ Prix Horaire par fonction

FONCTION	NOM*	Prix Horaire € HT	TVA	Prix Horaire € TTC
Web Design				
Intégration				
Développement				
Web Marketing				
Gestion et suivi de projet				

	NOM*	Prix Horaire € HT	TVA	Prix Horaire € TTC

N.B* : cette liste peut être complétée par la candidat. En cas de modification dans la structure de l'entreprise en cours d'exécution du marché, il est impératif d'en informer le Maître d'Ouvrage

A....., le.....

Signature et tampon de l'Entreprise,



Détail Quantitatif Estimatif

« Conception, développement, hébergement et maintenance du site Internet du CIE »

1/ Prix Forfaitaire					
PRESTATION	Prix forfaitaire € HT	TVA	Prix forfaitaire € TTC	Délai d'exécution	Observations
Conception et développement du site internet vitrine du CIE en responsive design comprenant : - le conseil et la conception de l'arborescence - le conseil et la définition des fonctionnalités - la création webdesign du site déclinant l'identité visuelle du CIE - l'installation de la solution CMS Open Source - l'intégration des contenus - le développement du site - la formation des équipes à la solution technique et à l'administration du site - les préconisations et le dépôt des noms de domaine - la déclinaison en 3 langues : anglais, catalan, espagnol					
Définition et mise en œuvre de la stratégie de référencement naturel du site internet du CIE en 4 langues : français, anglais, espagnol et catalan					
Hébergement du site internet pour 1 an					
Maintenance du site internet pour 1 an					
TOTAL					

A....., le.....

Signature et tampon de l'Entreprise,